



**TEST DE MAÎTRISE DU COMPORTEMENT DES CHIENS
(TMC SCAV)**

MOTIF

chien grande taille

mesure administrative

Lieu :

Date :

Nom de l'éducateur canin agréé et de l'école :

Nom et prénom du détenteur :

Tél. :

Adresse du détenteur :

Nom et prénom du conducteur :

Nom du chien :

mâle

femelle

Race :

Date de naissance :

Ident. AMICUS :

Le détenteur peut encourager son chien par la voix, les gestes et le récompenser après chaque exercice. Ne pas utiliser d'appâts pendant les exercices.

1. Salutations / Questions préalables

Cotation :

Votre chien a-t-il déjà présenté des problèmes d'agression vis-à-vis de personnes : oui / non
Si oui, à préciser :

Votre chien a-t-il déjà présenté des problèmes d'agression vis-à-vis de congénères : oui / non
Si oui, à préciser :

Remarques (anamnèse, historique)

2. Cotation :

L'utilisation du matériel habituel est autorisée, exception faite du collier étrangleur ou de tous objets interdits par la loi fédérale sur la protection des animaux du 16 décembre 2005 (LPA, RS 455).

Présentation du chien en muselière : oui / non habitué : oui / non

Contrôle de l'utilisation de moyens auxiliaires autorisés : halti harnais autre

Motif de l'utilisation du moyen auxiliaire :

Remarques éventuelles :

3. TEST

CONDUCTIBILITE	COTATION	REMARQUES / PRECISIONS
1. Marche en laisse avec changement de direction	++ = ok + = légers écarts +- = partiel - = pas du tout	
2. Marche sans laisse	++ = ok + = écarts +- = partiel - = pas du tout	
3. Marche en laisse en passant près d'une personne	++ = posture neutre + = regarde - = pas tranquille -- = comportement d'agression	
4. Marche en laisse en passant près d'un chien	++ = posture neutre + = regarde - = pas tranquille -- = comportement d'agression	
5. Le détenteur demande «assis»	++ = exécuté +- = beaucoup d'ordres - = pas du tout	
6. Le détenteur demande «couché»	++ = exécuté +- = beaucoup d'ordres - = pas du tout	
7. Maintien de la position sans laisse avec distraction (passage d'un joggeur)	++ = reste à sa place +- = quitte sa place - = comportements indésirables ⁷	

RAPPEL

8. Avec distraction (passage d'un joggeur)	++ = 1 ordre +- = - de 3 ordres - = + de 3 ordres	
9. Sans distraction (après 1 minute)	++ = 1 ordre +- = - de 3 ordres - = + de 3 ordres	

⁷ Comportements indésirables : prise en gueule de la main du propriétaire, aboiements intenses, etc.

MANIPULATIONS

10. Manipulations par le détenteur ¹⁰	++ = le chien accepte +- = le chien bouge, pas tranquille - = prise en gueule -- = comportement d'agression	
--	--	--

CONTROLE/ INHIBITION

11. Jouer avec le chien, puis arrêt du jeu et tenir l'objet en hauteur ¹¹ Exercice effectué par le détenteur	++ = contrôlé +- = contrôle difficile - = non maîtrisé, à travailler -- = comportement d'agression	
12. Prise de la récompense Exercice effectué par le détenteur (Peut être contrôlé par l'évaluateur)	++ = on ne sent pas les dents +- = on sent les dents - = le chien fait mal -- = comportement d'agression	

¹⁰ Manipulation : le détenteur touche le chien sur tout le corps et contrôle les oreilles, les pattes et la gueule.

¹¹ Contrôle : le détenteur joue avec son chien en tirant légèrement et sans à-coup sur le jouet. Sur demande de l'évaluateur, il donne l'ordre de stopper au chien et lève immédiatement le bras en l'air en tenant l'objet en hauteur. Si le chien ne joue pas, l'évaluateur l'inscrit dans la case «remarques» correspondante.

Si un exercice présente un risque, il n'est interrompu ou il n'est pas effectué. L'évaluateur indique les motifs dans la case «remarques» correspondante.

Si le conducteur conteste ou refuse d'effectuer un exercice, l'évaluateur indique les motifs dans la case «remarques» de l'exercice correspondant.

Cotation : ++ Très bien / **+** Bon / **+ -** Suffisant / **-** Insuffisant / **--** Dangereux

L'ECA doit indiquer le pourquoi de la cotation dans «remarques générales de l'évaluateur».

Si une partie du test n'a pas pu être effectuée, ceci est à noter dans la rubrique «remarques générales de l'évaluateur».

Résultat : Réussi ++ / +
 Suffisant +-
 Pas réussi - / --

Remarques générales de l'évaluateur (à remplir obligatoirement) :

Lieu / date :

Signature de l'évaluateur :

EXPLICATIONS RELATIVES AU TMC

Les participants à ce test pratique sont :

- les chiens listés, selon l'article 17 du règlement d'application de la loi sur les chiens du 27 juillet 2011 (RChiens, M 3 45.01), qui sont dûment enregistrés au SCAV ou doivent obtenir une autorisation de détention. Le TMC est passé annuellement uniquement auprès du SCAV, conformément aux articles 16 alinéa 2 du RChiens et 24 alinéa 2 de la loi sur les chiens du 18 mars 2011 (LChiens, M 3 45);
- les chiens de grande taille, selon les articles 22 alinéa 1 lettre b, 27 et 28 de la LChiens ainsi que 18 du RChiens. Le TMC est passé et réussi une fois chez un ECA ou au SCAV (article 22 alinéa 4 de la LChiens), l'attestation de réussite valant autorisation de détention;
- les chiens des entreprises de sécurité (article 22 alinéa 1 lettre c de la LChiens), conformément à l'article 30 de la LChiens, doivent réussir le TMC dispensé par le SCAV uniquement.

Les ECA doivent se conformer à la LChiens et à l'ordonnance sur la protection des animaux du 23 avril 2008 (OPAn, RS 455.1) lors de l'examen.

Lors de l'évaluation du chien, l'ECA aura observé si oui ou non le chien peut être maîtrisé (ce jour, dans cette situation, dans cet environnement) ou si des problèmes de dangerosité ou de peur ont été décelés.

Le SCAV doit être avisé de tout comportement d'agression supérieur à la norme (article 36 alinéas 1 et 2 de la LChiens).

Les méthodes d'éducation doivent être naturelles, basées sur la motivation du chien. Toute contrainte physique ou psychique est prohibée.

En fonction des résultats

Le résultat final est établi en fonction de la maîtrise du détenteur et du comportement du chien.

La décision du SCAV dépend notamment des résultats obtenus pour les items liés à la dangerosité (points 3, 4, 10, 11 et 12 du test).

1. L'évaluation est réussie :

- L'attestation est donnée sans closes particulières.

2. L'évaluation est réussie, mais avec des réserves et/ou des charges :

- L'attestation est délivrée et des cours d'éducation seront conseillés par l'ECA au détenteur avec copie au SCAV.

3. L'évaluation n'est pas réussie :

- L'attestation n'est pas délivrée à la suite de deux échecs avec le même chien ou l'interruption de l'exercice ordonnée par l'ECA;
- Une nouvelle évaluation sera ordonnée par le SCAV;
- Evaluation par le SCAV ou par un expert;
- Consultation chez un vétérinaire comportementaliste.

Le formulaire doit parvenir au SCAV dans les 10 jours.

Pour le point 3, le formulaire doit parvenir au SCAV dans les 5 jours avec indication des cases pertinentes. Les conseils donnés par les éducateurs sont pris à titre indicatif; les décisions appartiennent entièrement au SCAV (cf. point 3 ci-dessus).

Les coûts liés aux exigences inhérentes, aux mesures conseillées ou ordonnées sont entièrement à la charge du détenteur.

SCAV – mai 2021
